

**INSTITUT DE FORMATION DU VELO**

Domaine de la Brunerie  
180 Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON  
N° SIRET : 534 277 488 000 19  
Code NAF : 8559A  
[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)

A l'attention de :

## DEVIS de formation

### Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Mobilité à Vélo

*Dates de la formation en centre :* **12 mars 2017 au 26 juin 2018**

*Durée de la formation en centre :* **105 heures + 14h d'examen**  
**15 jours du 12 au 23 mars 2018 et 5 jours du 18 au 22 juin 2018**  
**2 jours d'examen le 25 et 26 juin 2018**

*Horaires :* **35h/semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h-16h30**

*Lieu de la formation :* **Institut de formation du vélo – 180 bd de charavines**  
**38500 Voiron**

*Coût pédagogique de la formation :* **1590 € Net de taxes**

*Durée de la période de stage en entreprise :* **49 heures à effectuer entre le 25 mars et le 17 juin 2018**

*Durée total de la formation :* **154 heures + 14h d'examen soit 168h**

*Hébergement/Restauration :* **A la charge du participant. Des facilités de restauration et d'hébergements sont possibles sur le site de la formation auprès du gestionnaire de site Tremplin Sport Formation que vous pouvez contacter par mail à [resa@tremplinsport.fr](mailto:resa@tremplinsport.fr) – 04 76 67 04 05**

---

## PROGRAMME de formation

### **Intitulé : Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Mobilité à Vélo**

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

**Public visé :** toute personne majeure voulant travailler dans l'apprentissage du vélo dans l'objectif de mobilité

#### **Pré-requis :**

- Etre âgé de dix-huit ans à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'une attestation aux Premiers Secours (PSC 1, AFPS, ...)
- Attestation de réussite à un test d'habiletés techniques

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

**Objectifs pédagogiques de la formation :** Elle a pour objectif d'enseigner les compétences théoriques et techniques à acquérir pour « Encadrer en autonomie des séances d'éducation à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant » et de valider le Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Mobilité à Vélo.

**Contenu de la formation et compétences visées :** 5 blocs de compétences sont abordés selon le référentiel professionnel du CQP

**BLOC DE COMPÉTENCES 1** : Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité

- 1.1. Informer sur l'intérêt de la mobilité à vélo
- 1.2. Informer sur les conditions de mobilité à vélo
- 1.3. Conseiller sur l'utilisation du matériel

**BLOC DE COMPÉTENCES 2** : Eduquer à la sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers

- 2.1 Eduquer aux règles de circulation à vélo
- 2.2 Aider les pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité

**BLOC DE COMPÉTENCES 3** : Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo

- 3.1. Connaître les publics
- 3.2. Analyser le milieu de pratique pour adapter son intervention
- 3.3. Elaborer une progression pédagogique

**BLOC DE COMPÉTENCES 4** : Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement

- 4.1. Vérifier les conditions de sécurité avant son intervention
- 4.2. Transmettre les règles de sécurité aux pratiquants
- 4.3. Evaluer les pratiquants
- 4.4. Organiser et animer des situations pédagogiques

**BLOC DE COMPÉTENCES 5** : Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

- 5.1. Connaître l'environnement de la mobilité à vélo
- 5.2. Participer au développement de la structure
- 5.3. Participer au fonctionnement de la structure
- 5.4. Analyser et présenter le bilan de son activité

### **Moyens, méthodes et supports pédagogiques :**

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 49h doit être effectué entre le 25 mars 2018 et le 17 juin 2018.

Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s) et concernent :

- les titulaires de diplômes d'Etat du Ministère des sports (BEESAC, BEES Cyclisme, BPJEPS Activités Physique pour Tous ou activités de randonnée avec UCC BMX ou cyclisme traditionnel ou VTT, DEJEPS BMX ou cyclisme traditionnel ou VTT) ;
- les titulaires du Brevet d'Initiateur Mobilité à Vélo

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- cours théoriques sur le contexte de la mobilité à vélo, les publics, la démarche pédagogique, la sécurité ...
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants, évaluations formatives
- ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une vélo école (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage
- Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires
- Utilisation de la plateforme EdModo pour le partage de ressources

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.

Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir. Un examen blanc est organisé avant l'examen final.

**Modalités d'évaluation des acquis de formation** : 4 épreuves permettent d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle EMV :

- Une épreuve de 20' maximum comportant une présentation orale de 10' maximum sur la base d'un document, suivie d'un entretien qui pourra porter sur l'ensemble de ces activités. Le document, qui peut prendre la forme souhaitée par le candidat, s'attachera à décrire et analyser l'une des 3 activités vécues dans sa structure d'accueil : intérêts de la mobilité à vélo ; conditions de pratiques ; utilisation du matériel.
- Une épreuve orale de 10 minutes traitant sur une question et une étude de cas tirées au sort par le candidat.

- La préparation d'une séance d'apprentissage du vélo comportant une fiche de séance à remettre aux évaluateurs. Les conditions de la séance seront remises par le jury au minimum 3 heures avant le déroulement de la séance, et la conduite d'une séance d'apprentissage du vélo de 30 minutes, suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury

- Un rapport de stage portant sur l'activité du stagiaire au sein de la structure.

**Sanction de la formation :** Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit l'examen final, le diplôme du CQP Educateur Mobilité à Vélo lui sera délivré après délibération du jury.

**Qualité des formateurs :** différents formateurs interviennent durant cette formation. Tous ont été habilités par l'Instance de coordination du CQP EMV représentant les 4 organismes délégataires du CQP EMV (SNMCF, FUB, FFCT et CVTC). Ces formateurs sont tous diplômés et possèdent une grande expérience et des compétences reconnues dans leur domaine d'intervention.

Le référent pédagogique de la formation est Bertrand RABATEL, (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat).



Bon pour acceptation

**IFV** Institut  
de Formation  
du Vélo  
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON  
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z  
info@formation-velo.com

Bertrand RABATEL



Responsable formation



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)

---

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.